



Appel à candidature  
« Comptoir du marché en cœur de ville »

Juin 2022



## **CONTEXTE**

Suite au départ de l'enseigne Colruyt du Cours Martyrs de la Résistance en Septembre 2021, la ville de Genlis souhaite maintenir les activités et la dynamique de ce lieu via l'implantation de nouvelles activités assurant l'animation et la convivialité du cœur de ville, en lien avec les activités commerciales et le marché hebdomadaire.

Le présent appel vise à informer les opérateurs économiques de la procédure de sélection mise en œuvre par la ville.

Les conditions d'attribution des autorisations et les critères de sélection des offres exposées ci-après permettront de garantir un égal traitement des candidats potentiels.

## **REGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE**

---

### **Le site**

#### **La ville de Genlis**

Ville-centre de la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, Genlis compte de nombreux équipements, services et commerces de proximité.

Intégrée au programme Petites Villes de Demain, un projet global de revitalisation du cœur de ville est à l'étude. Dans cette attente, l'implantation de nouvelles activités en cœur de ville vise à maintenir les activités de ce secteur et insuffler une nouvelle dynamique.

## **Le projet :**

La commune souhaite accompagner un projet d'installation d'une activité conviviale en lien avec le marché hebdomadaire de type comptoir du marché (café, buvette, dégustations de produits locaux sur place, etc).

L'objectif de la commune est de proposer une nouvelle activité en accompagnant et soutenant un porteur de projet prêt à s'inscrire dans une dynamique plus globale.

Ce projet s'inscrit dans la redynamisation du cœur de ville et les activités pourront être reconduites dans le projet final en cours de définition (phase travaux en 2024).

Les élus sélectionneront un projet en adéquation avec les besoins de la commune en vue du projet de redynamisation.

## **Le site d'implantation envisagé :**

Le cœur de ville compte aujourd'hui des commerces (Institut de beauté, restaurant) des services (La Poste, banques, agences immobilière) et un marché hebdomadaire qui se tient tous les samedis matin avec la vente de produits diversifiés (fruits/légumes, charcuterie, fromages, traiteur, poulets rôtis, etc).

Plusieurs stands restent disponibles.

Deux bornes électriques assurent un branchement électrique à proximité.

180 places de stationnements sont disponibles sur site.



## **Conditions d'occupations :**

L'installation sera soumise au règlement général du marché de plein air de Genlis (Arrêté n°2022/075 en annexe).

L'emplacement pourra être réservé de manière ponctuelle ou pérenne via un abonnement. Dans ce cas, un arrêté portant occupation du domaine public sera délivré par la Police Municipale.

Un calendrier d'occupation pourra être défini par la commune au besoin une fois le ou les candidats retenus.

La ville de Genlis pourra mettre à disposition un moyen de communication ponctuel pour informer de la nouvelle activité (Web ou journal local par exemple).

De manière générale, le pétitionnaire fera son affaire personnelle de l'obtention des autorisations nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle, de telle sorte que la Ville ne soit jamais inquiétée à ce sujet (réglementation applicable au véhicule, en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire, ...).

Par ailleurs, le permissionnaire s'engage à contracter les assurances nécessaires auprès d'une compagnie d'assurance sur toute la durée d'occupation en fonction du type d'activité et du matériel nécessaire à l'activité.

**Tarifs :** Les pétitionnaires devront s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public prévue par délibération du Conseil municipal (voir annexe).

## **LES CANDIDATURES**

---

### **Modalités de réponse à l'appel à candidature :**

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature ci-joint et à fournir les pièces et informations.

Pour tout renseignement : Chloé Dervaux, Cheffe de projet Petites Ville de Demain, Ville de Genlis : [pvd@mairie-genlis.fr](mailto:pvd@mairie-genlis.fr)

### **Pièces à fournir :**

La complétude des dossiers conditionne la recevabilité des candidatures. Toute demande doit être adressée par écrit en langue française. Aussi, les candidats doivent fournir les éléments suivants :

- Fiche de renseignements complétée
- Une pièce d'identité en cours de validité.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle, en cours de validité.
- Extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) de moins de trois mois (Kbis)
- Selon les cas :

- Un avis de situation au répertoire de l'Insee ou un extrait d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers.
- une carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale ambulante en cours de validité.

...accompagnés de tout élément que le candidat juge nécessaire de verser au dossier.

**Délai de réponse :**

Les candidatures seront adressées avant le **24 juin 2022** par mail à : [pvd@mairie-genlis.fr](mailto:pvd@mairie-genlis.fr)

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quel que soit la suite donnée à leur proposition.

**Processus de sélection :**

L'appréciation des dossiers est assurée par la ville de Genlis, sous réserve de leur recevabilité, au vu des critères suivants :

<b>Critères</b>	<b>Explications</b>	<b>Pondération</b>
La nature de l'offre proposée	Originalité de l'offre pour redynamiser le secteur Respect de la non-concurrence avec les commerçants proches	20%
Intégration de l'activité dans son environnement	Surface nécessaire (stand, tables, chaises) Responsabilité environnementale (circuits courts, gestion des déchets, utilisation de matériaux durables et réutilisables)	20%
La capacité à générer des flux	Public cible Durée et fréquence d'installation	20%
Le délai de mise en œuvre de l'activité	Capacité à une installation sur site rapidement	20%
Tarifs	Offre en adéquation avec la demande	20%

## Dossier de candidature 2022

### Appel à candidature : « Comptoir du marché en cœur de ville »

#### 1. PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom ou raison sociale :

.....

Enseigne :

.....

Domaine d'activité :

.....

Adresse du siège social (si différente du local mis à disposition) :

.....

.....

Téléphone : .....

Fax : .....

Email : .....

Site Internet (si existant) : .....

N° SIRET : (si existant) .....

Forme juridique : (si existant) .....

Date de création de la structure : .....

Nom, prénom, fonction et coordonnées (adresse, tel, Email) du responsable

.....

.....

.....

.....

.....

#### 2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE

Description synthétique de l'activité

.....

.....

.....

.....

.....

Public visé

.....

.....

.....

.....



## **ANNEXES**

---

1. Arrêté n°2022/075 : règlement intérieur marché hebdomadaire
2. Délibération du CM n°2021/077 : tarifs municipaux